

Mettre en place un contrat santé collectif dans son entreprise



Mode d'emploi

1 – JE DEMANDE UN PROJET A SCAMED-SCAPIMED

2 – J'EN PARLE A MES SALARIES

3 – JE REDIGE LA DUE ET LE BULLETIN D'ADHESION DE L'ENTREPRISE

4 – JE REMETS LE DOSSIER D'ADHESION A MES SALARIES

5 – JE TRANSMETS MON DOSSIER A SCAMED-SCAPIMED

1 – Je demande un projet à SCAMED-SCAPIMED

D'ici le 1^{er} janvier 2016 vous devez mettre en place dans votre entreprise, au profit de vos salariés un contrat santé collectif.

Vous adressez à SCAMED-SCAPIMED **une demande de projet** comportant les NOMS et DATES DE NAISSANCE de votre personnel.

L'offre qui vous sera adressée par SCAMED-SCAPIMED vous permettra d'adapter le niveau de prise en charge dans le contrat (100%, 150%, 200%) et la couverture (adulte seul, enfant, famille), au **budget de votre entreprise** et aux attentes de vos salariés en permettant le choix d'options complémentaires au contrat que vous mettez en place.

Vous le savez, 50% au minimum de la cotisation sera pris en charge par l'entreprise.
Les autres 50% et les options éventuelles par les salariés.

Vous avez déterminé votre choix, *passez à la phase 2*

BESOIN D'AIDE APPELER VOTRE CONSEILLER SCAMED 01 55 65 05 60

2 – J'en parle à mes salariés

Vous devez faire part à vos salariés de votre décision de mettre en place dans votre entreprise un contrat santé collectif. Cet entretien vous permettra d'avoir un échange avec eux et de présenter le niveau de couverture et les différentes options.

Vous le savez, ce **moment est important** car pour vos salariés, **la mise en place de ce contrat va impacter leur budget « cotisation assurance santé » et le remboursement des frais de santé.**

Vous pouvez mettre en place le contrat pour vos salariés :

- Dès maintenant. L'adhésion prendra effet le 1^{er} du mois de réception de la demande complète
- Au 1^{er} janvier 2016. **N'attendez pas cette date** et adresser dès maintenant votre adhésion pour un effet au 1^{er} janvier. Cela évitera des retards d'enregistrement d'où des retards dans les remboursements de frais à vos salariés.

Vous récapitulerez à vos salariés le choix qui est fait et les options qu'ils ont à leur disposition. *Vous pouvez alors passer à la phase 3*

BESOIN D'AIDE APPELER VOTRE CONSEILLER SCAMED 01 55 65 05 60

3 – Je rédige la DUE et complète le bulletin de souscription de l'entreprise

Après avoir **informé l'ensemble de vos salariés**, même ceux qui remplissent les conditions d'une dispense, en tant qu'employeur vous avez l'obligation de formaliser votre démarche de mise en place d'un contrat santé collectif dans votre entreprise.

Pour ce faire, **vous devez rédiger l'acte juridique de mise en place, la « Décision Unilatéral de l'Employeur »** la fameuse DUE. C'est le mode privilégié pour les petites entreprises. SCAMED vous en adressera un modèle.

Ce document sera à conserver dans l'entreprise. Il devra être affiché et **une copie sera remise à chaque salarié contre récépissé.**

Enfin, pour terminer votre action, il vous faut **remplir le bulletin de souscription de l'entreprise**. En l'adressant à SCAMED, **vous y joindrez copie de votre Kbis ou du certificat au répertoire SIRENE, ainsi qu'un relevé bancaire et une copie de la DUE.** *Ne par omettre d'y apposer votre tampon. Vous pouvez passer à la phase 4*

BESOIN D'AIDE APPELER VOTRE CONSEILLER SCAMED 01 55 65 05 60

4 – Je remets le bulletin d'adhésion à mes salariés

Après avoir présenté le projet de contrat collectif, les conditions de mise en œuvre reprises dans la DUE, concrétisées par remise d'une copie contre récépissé, **vous remettrez à chaque salarié une demande d'adhésion.**

Le salarié devra la remplir sans oublier de compléter :

- **s'il assure ses enfants** ainsi qu'il devra compléter **s'il choisi l'option facultative** s'il souhaite à ses frais étendre ses prestations.
- **Il n'omettra pas de signer son bulletin d'adhésion** et y joindra également un **relevé d'identité bancaire** sur le compte duquel les remboursements seront versés, ainsi **qu'une copie de l'attestation** ou des attestations de droits, délivrée(s) par la **CPAM** ou autre ou figurent les assurés enregistrés au contrat.
- S'il est dispensé il vous remettra copie de l'avis d'échéance ou il est nominativement assuré

Il vous remettra sa demande d'adhésion complète. Vous y porterez le tampon de l'entreprise. Enfin vous accédez à la phase 5.

BESOIN D'AIDE APPELER VOTRE CONSEILLER SCAMED 01 55 65 05 60

5 – J'adresse le dossier complet à SCAMED-SCAPIMED

Vous avez réalisé votre parcours sans faute.

Il vous faut encore **quelques minutes d'attention** et vous serez totalement libéré.

Vous aurez réussi la mise en place dans votre entreprise d'un contrat santé collectif pour vos salariés.

Il vous reste à contrôler

- **Que tous les documents sont bien signés et complets**
- **Que vous avez bien porté votre tampon sur le bulletin de souscription de l'entreprise**
- **Que vous avez bien porté votre tampon sur le bulletin d'adhésion des salariés**

C'est terminé, vous adressez votre dossier complet à :

SCAMED 15, rue Eugène Flachat – 75017 PARIS

SCAMED effectuera un dernier contrôle et vous adressera un accusé de réception

Scamed Scapimed Groupe

Tel : 01 55 65 05 60

www.scamed-scapimed.fr

15, rue Eugène Flachat
75017 PARIS

